

Sujet : [INTERNET] enquête publique projet « voie de la Soule » du Département 64

De : Guillaume Rousseau <[REDACTED]>

Date : 21/09/2023 22:58

Pour : pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par la présente, je souhaite affirmer ma vive opposition au projet de Voie de la Soule proposé par le Conseil Départemental :

- L'achèvement de la Voie de la Soule et la création d'un nouvel axe de 2.14 km en centre bourg d'Espès, ne suffiront pas à désenclaver la Soule (réduction du temps de parcours de quelques secondes seulement).
- L'utilité de ce projet qui vise à faciliter l'accès à l'A64 est remis en cause : le comptage routier de 2019 suggère que la majorité des déplacements se font plutôt en direction de St Palais/ Bayonne et non de Sauveterre et Salies de Béarn.
- Le trafic ralentit depuis 2019 (cf fiche de comptage routier de 2019 et 2021), les poids lourds ne représentent que 4% du trafic total.
- Pensé pour « *Fluidifier la circulation en harmonisant les vitesses* », ce projet en ligne droite, justifie l'augmentation de la vitesse au cœur des villages à 70 ou 80 km/h minimum. La dangerosité pour les riverains et les usagers est accentuée par la création de 5 carrefours à "STOP" difficilement franchissables. Les derniers aménagements réalisés sur la commune de Viodos ont accru la vitesse et déjà provoqué 5 accidents...
- Il n'y a pas d'aménagements de voies cyclables et d'espaces piétonniers sécurisés (une bande multi-usage n'est pas une voie cyclable – la sortie de garage de Mr Saucès, directe sur une « voie piétonnière et cyclable », interroge).
- Les échanges locaux escomptés seront empêchés par la construction de 210 mètres de mur anti-bruit sur la commune d'Espès. Le village sera coupé en 2, les déplacements seront difficiles pour les habitants et les animaux (troupeaux, animaux sauvages). L'usage des contre-allées créées pour certains riverains sera contraignant et l'insertion sur la RD 11 restera dangereuse à cause de l'augmentation de la vitesse.
- Le risque d'inondation liés aux nouveaux aménagements est à prévoir sur la commune d'Espès. La nature des sols, la nappe phréatique affleurante est déjà une source d'inquiétude pour les riverains. Le comblement des fossés et de l'ancienne voie ferrée va accentuer le problème. Les travaux pour y palier ne peuvent qu'augmenter le montant annoncé du projet.

Compte tenu du coût financier (environ 8 millions d'euros), de la diminution du trafic, des nuisances sur les riverains et habitants des communes concernées, des impacts environnementaux et agricoles liés à l'artificialisation des sols, il semble qu'une autre alternative à ce projet existe : celui de sécuriser l'actuelle RD11.

En effet, la route actuelle est suffisamment large pour réaménager les entrées et sorties des habitations et créer des aménagements sécurisants pour faire respecter les limitations de vitesse (ex. : plateau surélevé au droit de l'église et du fronton d'Espès,

chicanes, îlots centraux, trottoirs...).

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Guillaume Rousseau

██████████

██████████